



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120268

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 16/12/2021 21H30 C:024861 I:29758
V/REF : 153553
V/Appel du Jeudi 16/12/2021 a 21H30

**CRISTAL HABITAT
LE CRISTAL
1, PLACE DU FORUM
73025 CHAMBERY CEDEX**

V/REF.IMM. 00088
IMMEUBLE : 383 Q.DES ALLOBROGES
383 QUAI DES ALLOBROGES
73000 CHAMBERY

Voglans, le 22 Décembre 2021

Référence Marché: 2018120091-000001

LOCALISATION : ALLEE 383 QUAI ALLOBROGE - LOGEMENT DE MME LIAZIDI AU 4EME ETAGE -
TEL. 07 69649514

MOTIF : INTERVENIR POUR UNE FUITE DANS LE COULOIR ET LA CHAMBRE, LE VOISIN DU
DESSOUS EST AUSSI IMPACTE

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

LE 16/12/2021 A 21H29 : APPEL TRANSMIS A LA SOCIETE SERVIMO QUI PREND EN
CHARGE LA DEMANDE ET S'OCCUPE DE FAIRE LE NECESSAIRE

LE 16/12/2021 A 22H30
LOGEMENT DE MME LIAZIDI
CONSTAT D'EAU AU SOL DU COULOIR, SALLE DE BAIN ET WC
COUPURE D'EAU LOGEMENT
RETOUR PREVU POUR UNE RECHERCHE DE FUITE
INFORMATION A L'OCCUPANT POUR LA GESTION DE LA VANNE LOGEMENT

OBSERVATIONS : CV AB EMAIL en CC le 17/12/21 a 08H33 contact@cristal-habitat.fr
CV AB Email envoyé le 17/12/21 a 08H33 Mme O. BRUSSON

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120268

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures -	Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,50	H(s)	Plomb./Electr./Serrure	le 16/12*	1	112,12
					168,18
			TOTAL H.T.		168,18
			T.V.A. a 10,00%		16,81
			TOTAL T.T.C.En EURO		184,99

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

16/12
21h30

Entreprise

Référence : 0201822
Téléphone : 04.79.52.08.82
Marché : 2018120091 - 0000001
Service d'astreinte multiservices des bâtiments

Demandeur

Locat. présent : MME LIAZIDI KHEROUFA M. LIAZIDI DJAMEL
Entré le : 24/02/2012
Téléphone : 06 98 68 06 67

Intervention

Etablie par M.PECHON le : 17/12/2021
Date exécution prévue : 17/12/2021
Nature travaux : ASTREINTE Entretien
courant
N° affaire : 1 288 165

OS ENTREPRISE 153553

SERVIMO SAVOIES

CHEMIN DES MARAIS 73420 VOGLANS

Lieu d'intervention

MME LIAZIDI KHEROUFA
M. LIAZIDI DJAMEL
383 QUAI DES ALLOBROGES
73000 CHAMBERY

Observations

OS DE REGUL

N / REF : 16/12/2021 21H30

MERCI

LIAZIDI LIAZIDI Intervention cpte rendu SERIMMO suite fuit du 17/12/2021

Travail	Désignation	Qté
DIV111	ENTRETIEN COURANT INTERVENTION ASTREINTE	1,50

Demande de travaux établie par M.PECHON le 17/12/2021
A joindre obligatoirement sans agraffer à votre facture

Signature :

Lieux d'interventions

Adresse	Interlocuteur	Téléphone
01088-00001-00001-00008 H / Type 4 / 04 Etage : 04 383 QUAI DES ALLOBROGES 73000 CHAMBERY	MME LIAZIDI KHEROUFA M. LIAZIDI DJAMEL kheroufaliazidi@msn.com entré le 24/02/2012 Resp bâtiment : Nord PECHON M.PECHON	Fixe : 06.98.68.06.67 Prof. : 04.57.12.99.30
Information Amiante : Pas de diagnostic disponible		

N.B. : l'entreprise s'engage à prendre toutes les dispositions et informations nécessaires pour que les travaux demandés soient réalisés dans le respect des règles qui régissent la sécurité des biens et des personnes

Bon de contrôle 153553		
Entreprise/Fournisseur	Locataire	Travaux contrôlés par
Nom :	Nom :	
Date fin de travaux :		
Visa Entreprise :	Visa Locataire :	Visa :

Observations:



ATTESTATION SIMPLIFIÉE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT

Je soussigné(e) :

Nom : Cristal Habitat

Adresse : CS 72519 73025 CHAMBERY CEDEX .

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

- ☐ maison ou immeuble individuel ☒ immeuble collectif ☐ appartement individuel
☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble
☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² 383 QUAI DES ALLOBROGES 73000 CHAMBERY

dont je suis : ☒ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) :

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

☒ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cocher les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques
☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☒ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %

☒ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé, TVA au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à Chambéry le 17/12/2021

Signature du client ou de son représentant :

Le Directeur Général,
Nicolas GIGOT

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ②.